

*Article 43 du Règlement*

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

● (1410)

**L'ÉCONOMIE**

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'APPLIQUER LA POLITIQUE DE TAUX D'INTÉRÊT DES ÉTATS-UNIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, hier le taux d'intérêt sur les bons du Trésor aux États-Unis est tombé à 11.48 p. 100, soit 3½ p. 100 de moins que celui sur les bons canadiens. Je propose donc, appuyé par le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker):

Étant donné que le gouvernement tient les Américains responsables des taux d'intérêt élevés, qu'il suive la politique américaine en matière d'intérêts et réduise nos taux d'intérêt de 3½ p. 100, de sorte qu'ils ne soient pas supérieurs à ceux qui ont cours aux États-Unis.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LA PRESSE**

LA DÉTENTION DE JOURNALISTES BRITANNIQUES EN ARGENTINE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Joe Reid (St. Catharines):** Madame le Président, les journalistes et tous les citoyens qui sont en faveur de la liberté de la presse veulent protester contre l'emprisonnement, en Argentine, de trois journalistes britanniques accusés d'espionnage. Le Canada, en tant que pays libre et démocratique, ne peut pas admettre que ce droit fondamental soit foulé aux pieds où que ce soit. Aussi, je propose, appuyé par le député de Haldimand-Norfolk (M. Bradley):

Que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures exprime par les voies diplomatiques l'inquiétude du Canada en ce qui concerne les infractions à la liberté de la presse commises en Argentine et montre que le gouvernement appuie les nombreux Canadiens qui réclament la libération, dans les plus brefs délais, des trois journalistes britanniques détenus à l'heure actuelle.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ**

LE BOYCOTTAGE DES PRODUITS NESTLÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** Madame le Président, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. La société Nestlé continue à amasser

d'énormes profits en poussant la vente d'un lait maternisé, ce qui décourage l'allaitement maternel et fait augmenter les risques de malnutrition et même de décès dans beaucoup de pays du tiers monde. Étant donné qu'on a prouvé que la société Nestlé a commis jusqu'à 226 infractions contre l'accord mondial sur la santé, je propose, appuyée par le député de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Que la Chambre blâme la société Nestlé de continuer à tuer des bébés dans le tiers monde et qu'elle donne son appui à un nouveau boycottage de tous les produits Nestlé vendus au Canada afin que la société se conforme aux exigences de l'Organisation mondiale de la santé.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LES DROITS DE LA PERSONNE**

LE CHILI—ON DEMANDE DE CONDAMNER LES ARRESTATIONS ET LES DÉTENTIONS SANS PROCÈS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bill Clarke (Vancouver Quadra):** Madame le Président, étant donné les rapports récents en provenance du Chili selon lesquels le service secret chilien a fait disparaître certaines personnes, je propose, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement et appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que la Chambre déplore les activités du service secret chilien qui a arrêté et détenu beaucoup de personnes sans leur faire subir un procès et, de plus, qu'elle exhorte le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à soulever cette importante question aux Nations Unies.

**Mme le Président:** Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LES FINANCES**

LES RÉPERCUSSIONS DU BUDGET SUR LES VENTES DE MATÉRIEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Madame le Président, le budget du 12 novembre a eu des effets désastreux sans précédent pour les Canadiens. Le ministre et ses technocrates ont notamment proposé de diminuer de moitié la déduction pour amortissement l'année de l'achat. Cette mesure a forcé les agriculteurs et les gens d'affaires à se contenter de leur ancien matériel plutôt que d'en acheter du neuf, ce qui a donné lieu à une suite de conséquences néfastes: sans achats, pas de ventes, ni de commandes, ni de travail et donc plus de chômage. Je propose donc, appuyé par le député de Peterborough (M. Domm):